



Coffre fort numérique, sauvegarde de certificats électroniques, protection des droits d'auteurs..., cet été va rimer avec sécurité. Bonnes vacances à tous.

Les animateurs CEMI,
Valérie MALZAC et Arnaud PRUNET



ACTUALITÉS

DIGICOFFRE : le nouveau coffre fort numérique de la Poste :

Après les offres de Windows Live Skydrive, NeufGiga, Ma Clé Voilà ou Google Gmail Drive , la Poste lance, à son tour, un nouveau service de stockage en ligne de données.

DigiCoffre est un véritable coffre-fort numérique personnel dans lequel vous conservez de façon sécurisée et durable vos fichiers numériques. Vous pouvez facilement, 7 jours sur 7 et 24h sur 24 déposer et protéger vos contenus électroniques même sensibles. Les échanges entre votre ordinateur et DigiCoffre sont bien sûr sécurisés. DigiCoffre garantit l'intégrité des fichiers déposés, la datation des actions effectuées et l'authentification des utilisateurs.

La loi antipiratage examinée en Conseil des ministres le 18 juin :

Le projet de loi Création et Internet, visant à combattre le téléchargement illicite, sera présenté en Conseil des ministres le 18 juin. Le texte vient en effet de recevoir un avis favorable du Conseil d'Etat.

Le projet de loi originel prévoit notamment l'instauration de la riposte graduée, préconisée par le rapport Olivennes. Celle-ci consiste à suspendre ou résilier l'abonnement Internet des individus s'adonnant au téléchargement illicite.



AGENDA

Les stages informatiques du Centre Multimédia et Internet (CEMI) :

- Internet : un outil pour l'entreprise : 23 et 30 juin 2008 (09h00-17h00)

La programmation des stages informatiques s'arrête en juillet et en août. Merci de nous faire remonter vos souhaits dans ce domaine pour la rentrée de septembre.

Les sessions du Passeport pour l'Economie Numérique au CEMI :

- B-A BA de l'informatique et de l'Internet : 25 juin 2008(14h00 - 17h00)

Pas de sessions du passeport pour la période estivale. Rendez-vous donc à la rentrée.



L'ASTUCE DU MOIS

Exporter (ou sauvegarder) un certificat électronique sous Internet Explorer :

Lors de transaction sur Internet (déclaration d'impôts, réponse à un appel d'offre...) vous devez utiliser un certificat électronique. Afin de ne pas être bloqué lors d'une panne de votre ordinateur ou si vous souhaitez pouvoir utiliser votre certificat sur une autre machine, il convient de l'exporter.

Pour cela, lancez Internet Explorer puis cliquez sur "Outils".

Sélectionnez la rubrique "Options Internet".

Dans la fenêtre qui s'ouvre alors cliquez sur l'onglet "Contenu" puis dans la section "Certificats" cliquez sur le bouton "Certificats":

Une nouvelle fenêtre "Certificats" s'affiche dans laquelle on sélectionne l'onglet "Personnel".

Sélectionnez votre certificat puis cliquez sur "Exporter". A l'écran de bienvenue cliquez sur "Suivant".

Choisissez ensuite les options suivantes : « Oui, exporter la clé privée », « Echange d'informations personnelles - PKCS#12 (.pfx) » et « Activer la protection renforcée ». Entrez un mot de passe qui permettra de protéger votre certificat. Indiquez l'endroit où vous souhaitez faire l'exportation.



LE LOGICIEL DU MOIS

Nettoyez votre micro-ordinateur à l'aide de Ccleaner:

CCleaner est un utilitaire gratuit et disponible en français, permettant d'optimiser et de nettoyer votre ordinateur. Pour cela, CCleaner supprime les fichiers inutilisés sur votre ordinateur (fichiers logs, fichiers temporaires, etc), permet à Windows de démarrer plus vite, de nettoyer votre Registre, de supprimer les traces laissées sur votre ordinateur quand vous surfez sur Internet (cookies, fichiers Internet temporaires, adresses visitées, formulaires). A signaler enfin que CCleaner permet également de supprimer les documents récents et les fichiers temporaires de nombreuses applications : Opera, Lecteur Windows Media, Google Toolbar, Microsoft Office, Nero, Adobe Acrobat, WinZip, etc...

Très simple d'utilisation, CCleaner se révèle indispensable si vous souhaitez entretenir correctement votre ordinateur.

[.http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/nettoyeurs_et_installeurs/fiches/32599.html](http://www.01net.com/telecharger/windows/Utilitaire/nettoyeurs_et_installeurs/fiches/32599.html)



LE SITE INTERNET DU MOIS

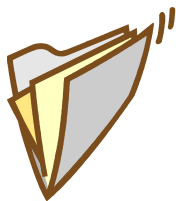
La normalisation pour les artisans et les dirigeants de TPE :

L'Afnor a ouvert un site d'information sur la normalisation destiné aux artisans et dirigeants de TPE. Il fournit des informations sur les normes, les documents de référence et les certifications utiles à ces entrepreneurs. Il présente également les actions mises en oeuvre par l'Afnor en lien avec le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat et des organisations professionnelles chargées de défendre les intérêts de ces entreprises.

<http://www.afnor.org/artisans-et-tpe/default.htm>

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Lozère
2 boulevard du Soubeyran BP 90
48003 MENDE CEDEX

Tél : 04 66 49 12 66 fax : 04 66 49 19 15
info@cma-lozere.fr www.cma-lozere.fr



LE DOSSIER DU MOIS :

Désinstaller un logiciel « rebelle » de votre ordinateur :

A force d'installer des logiciels, vous pouvez facilement saturer votre disque dur et ralentir votre ordinateur. Il est donc fortement conseillé de désinstaller régulièrement les logiciels que vous n'utilisez plus.

Pour cela, l'assistant « Ajout / Suppression de programmes » de Windows vous permet de supprimer proprement un logiciel de votre ordinateur ainsi que toutes les informations qu'il y a déposées.

Toutefois, il peut arriver que cet assistant rencontre des problèmes et qu'un logiciel récalcitrant ne puisse pas être supprimé. Dans ce cas, il va falloir aller au coeur du système d'exploitation pour désinstaller manuellement ce logiciel.

1- Désinstallation automatique :

Cliquez sur le bouton « Démarrer » puis sur « Panneau de configuration ». Double-cliquez alors sur l'icône « Ajout/Suppression de programmes ».

Patientez quelques secondes pendant que Windows recense tous les programmes installés sur votre ordinateur (cela sera d'autant plus long que vous aurez plus de logiciels installés sur votre machine).

Sélectionnez celui de votre choix, puis cliquez sur le bouton « Modifier/Supprimer » pour le désinstaller. Suivez alors les indications de l'Assistant de désinstallation qui apparaît.

2 -Désinstallation manuelle :

Certaines fois, il peut arriver qu'en cliquant sur ce bouton « Modifier/Supprimer », rien ne se passe, ou qu'un message vous informe que le logiciel a déjà été désinstallé, ou qu'une désinstallation est impossible du fait qu'il manque un ou plusieurs fichiers. Pour supprimer cette entrée erronée du module Ajout/Suppression de programmes, une modification dans le Registre est nécessaire.

Cliquez sur le bouton « Démarrer » puis sur « Exécuter ». Dans le champ « Ouvrir », saisissez la commande « regedit », puis validez par « OK ».

L'éditeur du Registre s'ouvre alors. Naviguez jusqu'à la clé « HKEY_LOCAL_MACHINE, SOFTWARE, Microsoft, Windows, CurrentVersion, Uninstall ». Cliquez sur le symbole + de cette clé.

Cette clé comporte une sous-clé par logiciel installé sur votre disque dur. Cliquez dessus, puis dans le panneau de droite de la fenêtre, plusieurs valeurs s'affichent. Parfois la clé peut avoir un nom incompréhensible. Cliquez dessus pour savoir à quel logiciel elle correspond. Voici les valeurs principales utilisées pour décrire un élément du module « Ajout/Suppression de programmes ».

Valeur chaîne	Description
DisplayName	Nom de l'application
DisplayVersion	Version de l'application
Publisher	Editeur ou distributeur de l'application
UninstallString	Commande utilisée pour désinstaller le programme

Pour désinstaller le logiciel de votre choix, double-cliquez sur sa valeur chaîne « UninstallString ». Copiez le contenu de la zone de texte « Données de la valeur ». Pour cela, sélectionnez entièrement ce contenu, puis cliquez dessus avec le bouton droit de la souris. Dans le menu contextuel, choisissez ensuite la commande « Copier ». Cliquez sur « OK » pour fermer cette fenêtre de modification de chaîne. Déroulez ensuite le menu « Démarrer » de Windows, puis cliquez sur « Exécuter ».

Dans la boîte de dialogue « Exécuter », collez dans la zone de texte « Ouvrir », la commande que vous venez de copier. Utilisez pour cela le raccourci clavier « Ctrl + V ». Validez par OK. La désinstallation du logiciel se lance alors.

Si cela ne fonctionne toujours pas, la seule solution consiste à supprimer totalement la clé de l'application récalcitrante et de vérifier que tous les fichiers du logiciel ont bien été supprimés.

Pour cela, lancez de nouveau l'éditeur du registre (regedit) puis ouvrez la clé « HKEY_LOCAL_MACHINE, SOFTWARE, Microsoft, Windows, CurrentVersion, Uninstall ».

Sélectionnez alors la sous-clé correspondant à l'application récalcitrante.

Cliquez dessus avec le bouton droit de la souris, puis sélectionnez la commande « Supprimer » dans le menu contextuel. Confirmez la suppression, puis fermez l'éditeur du Registre.

L'application n'apparaît alors plus dans le module « Ajout/Suppression de programmes ».

Vous devez maintenant supprimer les fichiers laissés sur votre disque dur. Ouvrez pour cela l'explorateur Windows et ouvrez le dossier « Program Files ».

Localisez le dossier portant le nom du logiciel à supprimer (le dossier peut se trouver dans un dossier portant le nom de son éditeur). Cliquez alors avec le bouton droit de la souris sur le dossier du logiciel puis choisissez la commande « Supprimer ». Confirmez enfin l'opération en cliquant sur le bouton **Oui**. Les fichiers du logiciel sont alors supprimés de votre disque dur.

Après avoir supprimé les fichiers du logiciel sur le disque dur, il peut tout de même rester certaines traces dans le Registre, comme par exemple les informations de configuration du logiciel. N'hésitez pas à lancer un nettoyage du Registre pour supprimer ces dernières traces (*ex. le logiciel CCleaner, cf. le logiciel du mois*).



LA DEFINITION DU MOIS :

Base de registre : Espace où Windows stocke une très grande quantité de données relatives au système d'exploitation lui-même ou des programmes qui souhaitent utiliser ses services. Les données sont stockées sous forme de clefs qui contiennent elles-mêmes des valeurs.